

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

Date de convocation :

Le 14 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 14 décembre 2022

Mme SOUTRENON rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/03 et n° DC/2019-12-02/11 en date du 2 décembre 2019 décidant de prendre la compétence « jeunesse » (centres de loisirs et périscolaire, hors cantines et temps scolaires) au 1^{er} janvier 2020, comprenant notamment le club ados intercommunal.

Elle rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action suivante : « Développer l'offre de services en direction des ados ».

Mme SOUTRENON rappelle ensuite la délibération du Conseil n° DC/2022-12-19/07 prise au cours de la présente séance approuvant l'évolution du club ados intercommunal, et notamment en matière de personnel : souhait de procéder à une augmentation hebdomadaire du temps de travail du poste de direction du club ados à raison de 5 heures par semaine supplémentaire afin de développer le service assuré par le club (soit un 35 heures au total).

Elle rappelle en outre qu'un poste d'un adjoint territorial d'animation à 30 heures a été créé par délibération n° DC/2021-11-29/13 du 29 novembre 2021 au sein de la collectivité d'afin assurer des missions périscolaires et d'animation du centre de loisirs à Dunières et du club ados.

DELIBERATION N° :

DC/2022-12-19/08

OBJET DE LA SEANCE :

Personnel

**Jeunesse - Club ados
intercommunal**

Création de poste

AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121908-DE
Reçu le 27/12/2022

Elle précise que le Bureau Communautaire par décision n° DB/2022-12-08/05 en date du 8 décembre 2022 a approuvé cette augmentation de temps de travail de plus de 10%.

Mme SOUTRENON propose au Conseil Communautaire de se positionner sur cette évolution de temps de travail.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'évolution de temps de travail présentée concernant le poste d'adjoint territorial d'animation existant assurant au sein de la collectivité des missions périscolaires et d'animation du centre de loisirs à Dunières et du club ados (+ 5 heures),
- approuve en conséquence la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 35 heures dans ce cadre,
- dit que la création de ce poste interviendra à compter du 1^{er} janvier 2023,
- dit que cette création de poste sera intégrée au tableau des emplois de la collectivité,
- charge le Président à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, et de solliciter le Comité Technique Paritaire pour supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation existant à 30 heures.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121908-DE
Reçu le 27/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le